

Une convention a été établie avec le CDG 76 afin d'organiser conjointement cet examen pour les départements de l'Eure et de Seine-Maritime en se répartissant les spécialités.

Le CDG 27 organise donc cet examen pour les spécialités « ARTISANAT D'ART » ; « LOGISTIQUE ET SÉCURITÉ » ; « CONDUITE DE VÉHICULES » ; « ENVIRONNEMENT, HYGIÈNE » et « MÉCANIQUE, ELECTROMÉCANIQUE ».

Le CDG 76, quant à lui, organise les spécialités « ESPACES NATURELS, ESPACES VERTS » ; « BÂTIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE ET RÉSEAUX DIVERS » ; « COMMUNICATION, SPECTACLE » et « RESTAURATION »

Dates d'inscription à l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe – session 2024

Période de retrait des dossiers d'inscription : 23 mai 2023 au 28 juin 2023

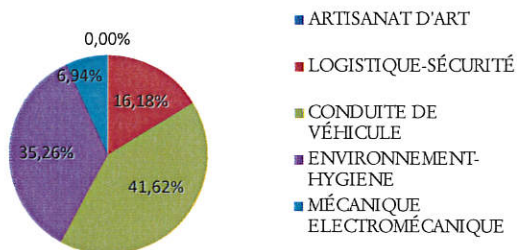
Date limite de dépôt des candidatures : 6 juillet 2023

Date des épreuves écrites : 18 janvier 2024

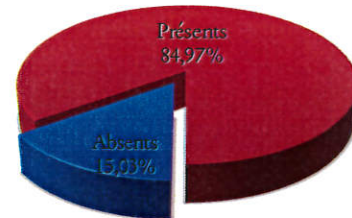
Données générales sur l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, toutes spécialités confondues :

Nombre de dossiers reçus :	175 dossiers
Nombre de candidats admis à concourir :	173 candidats soit : 98.86% des dossiers reçus respectaient les conditions d'inscription.
Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite :	147 candidats soit : 84.97% des candidats admis à concourir
Nombre de candidats absents à l'épreuve écrite :	26 candidats soit : 15.03% des candidats admis à concourir
Nombre de candidats en situation de handicap	0 candidat a demandé un aménagement

Répartition des candidats admis à concourir par spécialité à l'Exa.Pro. d'Adjoint Technique principal de 2^{ème} classe 2024



TAUX D'ABSENTÉIME TOUTES SPÉCIALITÉS CONFONDUES À L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE 2024



Le nombre de candidats admis à concourir par spécialité :

↙	0	candidat pour la spécialité "ARTISANAT D'ART"
↙	28	candidats pour la spécialité "LOGISTIQUE ET SÉCURITÉ"
↙	72	candidats pour la spécialité "CONDUITE DE VÉHICULES"
↙	61	candidats pour la spécialité "ENVIRONNEMENT, HYGIÈNE"
↙	12	candidats pour la spécialité "MÉCANIQUE, ÉLECTROMÉCANIQUE"
	<hr style="width: 100px; margin-left: 0;"/>	
	173	

Le jury s'est réuni le 15 mars 2024 au CENTRE DE GESTION 27 à 14 heures 30, pour statuer sur les candidats admis à passer l'épreuve pratique. Sont autorisés à se présenter à l'épreuve pratique les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 5 sur 20 à l'épreuve écrite (Article 2 du Décret n° 2007-114 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus aux articles 11 et 26 du décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux).

Ce jury a déclaré **120 candidats admissibles** à passer l'épreuve pratique.

Les candidats **admissibles** par spécialité :

↙ ↘	0	candidat pour la spécialité "ARTISANAT D'ART"
↙ ↘	24	candidats pour la spécialité "LOGISTIQUE ET SÉCURITÉ"
↙ ↘	49	candidats pour la spécialité "CONDUITE DE VÉHICULES"
↙ ↘	36	candidats pour la spécialité "ENVIRONNEMENT, HYGIÈNE"
↙ ↘	11	candidats pour la spécialité "MÉCANIQUE, ELECTROMÉCANIQUE"
	<hr/>	
	120	

Il est à noter que le jury a décidé de fixer, à l'unanimité, la durée de l'épreuve pratique à **1 heure** pour toutes les spécialités ouvertes par le CDG 27 suivantes : « LOGISTIQUE ET SÉCURITÉ », « ENVIRONNEMENT, HYGIÈNE » et « CONDUITE DE VÉHICULES ». Concernant la spécialité « MÉCANIQUE, ÉLECTROMÉCANIQUE », en raison des spécificités de sa mise en œuvre, le jury a confié la responsabilité de fixer, dans la limite de 1 à 4 heures maximum, la durée de l'épreuve pratique aux concepteurs et examinateurs de ladite épreuve, étant entendu que tous les candidats d'une même option de la spécialité seront soumis aux mêmes conditions horaires.

Le jury d'admission s'est réuni le **4 juillet 2024** au CENTRE DE GESTION 27 à **17 Heures 00**.

Aucune anomalie n'a été constatée lors des épreuves pratiques.

Néanmoins, 1 candidat convoqué pour l'épreuve pratique dans la spécialité « conduite de véhicules », option « conduite de poids lourds », n'a pas été autorisé à passer l'épreuve en raison d'un permis de conduire poids lourds non valide.

Le jury a déclaré **111 candidats admis** à l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à l'issue de l'épreuve écrite et pratique.

🚧	0	candidat pour la spécialité "ARTISANAT D'ART"
🚧	21	candidats pour la spécialité "LOGISTIQUE ET SÉCURITÉ"
🚧	48	candidats pour la spécialité "CONDUITE DE VÉHICULES"
🚧	32	candidats pour la spécialité "ENVIRONNEMENT, HYGIÈNE"
🚧	10	candidats pour la spécialité "MÉCANIQUE, ÉLECTROMÉCANIQUE"
	<hr/>	
	111	

EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE - SESSION 2024

QUELQUES CHIFFRES SUITE À L'ÉPREUVE ÉCRITE DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

ARTISANAT D'ART

Aucun candidat ne s'est présenté dans cette spécialité

LOGISTIQUE ET SÉCURITÉ

SPÉCIALITÉS	Options choisies par les candidats	Nb de dossiers reçus	Nb de candidats ne remplissant pas les conditions	Nb de candidats autorisés à concourir	Nb de candidats absents à l'épreuve écrite	Nb de candidats présents à l'épreuve écrite	Taux d'absentéisme à l'épreuve écrite	Taux de présence à l'épreuve écrite	Moyenne générale de l'épreuve écrite : 3 à 5 questions dans la spécialité choisie par le candidat...	NOTE la plus haute et la plus basse sur 20 de l'épreuve : 3 à 5 questions dans la spécialité choisie par le candidat...	Jury du 15/03/2024		Taux d'admissibles à passer l'épreuve pratique par rapport au nombre de candidats admis à concourir
											NB DE CANDIDATS ADMIS À PARTICIPER À L'ÉPREUVE PRATIQUE (Seuil pour être admis à passer l'épreuve pratique : note à l'écrit \geq à 5.00/20.00)	7	
	Magasinier	8	0	8	1	7	12.50%	87.50%	10.64/20	13.50/8.25	7	87.50%	
	Maintenance bureautique	2	0	2	1	1	50.00%	50.00%	12.00/20	12.00/12.00	1	50.00%	
	Surveillance, télésurveillance, gardiennage	18	0	18	2	16	11.11%	88.89%	10.34/20	13.25/6.25	16	88.89%	
Total spécialité LOGISTIQUE ET SÉCURITÉ		28	0	28	4	24	14.29%	85.71%	10.50/20	13.50/6.25	24	85.71%	

(*) Pour rappel : La moyenne générale de la session 2022 de l'épreuve écrite pour la spécialité logistique-Sécurité était de 10.10/20. (Avec des notes allant de 7.50 à 13.50 sur 20)

ÉPREUVE PRATIQUE

SPÉCIALITÉS	Options choisies par les candidats	Jury du 15/03/2024		Nb de candidats présents à l'épreuve pratique	Moyenne générale de l'épreuve pratique dans l'option choisie	NOTE la plus haute et la plus basse sur 20 de l'épreuve pratique dans l'option choisie	Moyenne générale des candidats après avoir passé toutes les épreuves	Moyenne générale des candidats la plus haute et la plus basse sur 20 après avoir passé toutes les épreuves dans l'option choisie	Nb de candidats ayant une moyenne générale supérieure à 10.00/20 après avoir réalisé les épreuves écrites et pratique	Jury du 4/07/2024	
		Nb de candidats admissibles à passer l'épreuve pratique	7							Scuil d'admission décidé par le jury pour être déclaré admis	Nb de candidats admis
	Magasinier	7	7	7	16.86/20	18.00/16.00	14.37/20	16.20/13.50	7	7	7
	Maintenance bureautique	1	1	1	20.00/20	20.00/20.00	16.80/20	16.80/16.80	1	1	1
	Surveillance, télésurveillance, gardiennage	16	14	14	13.50/20	19.00/8.00	12.24/20	15.70/8.40	13	13	13
Total spécialité LOGISTIQUE ET SÉCURITÉ		24	22	22	14.86/20	20.00/8.00	13.13/20	16.80/8.40	21	21	21

(*) Pour rappel : La moyenne générale de la session 2022 de l'épreuve pratique pour la spécialité "Logistique et Sécurité" était de 10.00/20. (Avec des notes allant de 15.90 à 9.40 sur 20)

CONDUITE DE VÉHICULES

SPÉCIALITÉS	Options choisies par les candidats	Nb de dossiers reçus	Nb de candidats remplissant pas les conditions	Nb de candidats autorisés à concourir	Nb de candidats absents à l'épreuve écrite	Nb de candidats présents à l'épreuve écrite	Taux d'absentéisme à l'épreuve écrite	Taux de présences à l'épreuve écrite	Moyenne générale de l'épreuve écrite : 3 à 5 questions dans la spécialité choisie par le candidat...	NOTE la plus haute et la plus basse sur 20 de l'épreuve : 3 à 5 questions dans la spécialité choisie par le candidat...	Jury du 15/03/2024 NB DE CANDIDATS ADMIS À PARTICIPER À L'ÉPREUVE PRATIQUE. (Seuil pour être admis à passer l'épreuve pratique : note à l'écrit \geq à 5,00/20,00)	Taux d'admissibles à passer l'épreuve pratique par rapport au nombre de candidats admis à concourir
CONDUITE DE VÉHICULES	Conduite de véhicules poids lourds	16	0	16	2	14	12,50%	87,50%	7,48/20	12,25/4,00	12	75,00%
	Conduite d'engin de travaux publics	4	1	3	0	3	0,00%	100,00%	5,25/20	7,50/3,75	1	33,33%
	Mécanicien des véhicules à moteur essence	1	0	1	0	1	0,00%	100,00%	6,00/20	6,00/6,00	1	100,00%
	Mécanicien des véhicules à moteur diesel	1	0	1	0	1	0,00%	100,00%	7,25/20	7,25/7,25	1	100,00%
	Réparateur en carrosserie (carrossier, peinture)	1	0	1	0	1	0,00%	100,00%	5,75/20	5,75/5,75	1	100,00%
	Conduite de véhicules légers (catégories tourisme et utilitaires légers)	50	0	50	7	43	14,00%	86,00%	6,52/20	13,50/1,75	33	66,00%
Total spécialité CONDUITE DE VÉHICULES		73	1	72	9	63	12,50%	87,50%	6,67/20	13,50/1,75	49	68,06%

(*) Pour rappel : La moyenne générale de la session 2022 de l'épreuve écrite pour la spécialité conduite de véhicules était de 9,03/20. (Avec des notes allant de 2,25 à 16,75 sur 20)

ÉPREUVE PRATIQUE

SPÉCIALITÉS	Options choisies par les candidats	Jury du 15/03/2024 Nb de candidats déclarés admissibles à passer l'épreuve pratique	Nb de candidats présents à l'épreuve pratique	Moyenne générale de l'épreuve pratique dans l'option choisie	NOTE la plus haute et la plus basse sur 20 de l'épreuve pratique dans l'option choisie	Moyenne générale des candidats après avoir passé toutes les épreuves	Moyenne générale des candidats la plus haute et la plus basse sur 20 après avoir passé toutes les épreuves dans l'option choisie	Nb de candidats ayant une moyenne générale supérieure à 10,00/20 après avoir réalisé les épreuves écrite et pratique	(Jury du 4/07/2024)	
									Seuil d'admission décidé par le jury pour être déclaré admis	Nb de candidats admis
CONDUITE DE VÉHICULES	Conduite de véhicules poids lourds	12	11	18,64/20	20,00/17,00	14,48/20	16,90/12,60	11	11	
	Conduite d'engin de travaux publics	1	1	18,00/20	18,00/18,00	13,80/20	13,80/13,80	1	1	
	Mécanicien des véhicules à moteur essence	1	1	16,00/20	16,00/16,00	12,00/20	12,00/12,00	1	1	
	Mécanicien des véhicules à moteur diesel	1	1	13,00/20	13,00/13,00	10,70/20	10,70/10,70	1	1	
	Réparateur en carrosserie (carrossier, peinture)	1	1	16,00/20	16,00/16,00	11,90/20	11,90/11,90	1	1	10,00/20
	Conduite de véhicules légers (cat. Tourisme et utilitaires légers)	33	33	18,52/20	20,00/15,00	14,06/20	16,80/11,10	33	33	
Total spécialité CONDUITE DE VÉHICULES		49	48	18,31/20	20,00/13,00	13,99/20	16,90/10,70	48	48	

(*) Pour rappel : La moyenne générale de la session 2022 de l'épreuve pratique pour la spécialité "Conduite de véhicules" était de 10,00/20 (avec des notes allant de 18,70 à 11,10 sur 20).

ENVIRONNEMENT, HYGIÈNE

SPÉCIALITÉS	Options choisies par les candidats	Nb de dossiers reçus	Nb de candidats ne remplissant pas les conditions	Nb de candidats autorisés à concourir	Nb de candidats absents à l'épreuve écrite	Nb de candidats présents à l'épreuve écrite	Taux d'absentéisme à l'épreuve écrite	Taux de présence à l'épreuve écrite	Moyenne générale de l'épreuve écrite : 3 à 5 questions dans la spécialité choisie par le candidat...	NOTE la plus haute et la plus basse sur 20 de l'épreuve : 3 à 5 questions dans la spécialité choisie par le candidat...	(Jury du 15/03/2024) NB DE CANDIDATS ADMIS À PARTICIPER À L'ÉPREUVE PRATIQUE. (Seuil pour être admis à passer l'épreuve pratique : note à l'écrit \geq à 5,00/20,00)	Taux d'admissibles à passer l'épreuve pratique par rapport au nombre de candidats admis à concourir
ENVIRONNEMENT HYGIÈNE	Propreté urbaine, collecte des déchets	17	0	17	4	13	23.53%	76.47%	8.15/20	15.50/3.75	11	64.71%
	Opérateur d'entretien des articles textiles	1	0	1	0	1	0.00%	100.00%	7.75/20	7.75/7.75	1	100.00%
	Agent d'assainissement	2	0	2	0	2	0.00%	100.00%	9.38/20	10.50/8.25	2	100.00%
	Hygiène et entretien des locaux et espaces publics	42	1	41	8	33	19.51%	80.49%	6.17/20	13.25/0.25	22	53.66%
Total spécialité ENVIRONNEMENT, HYGIÈNE		62	1	61	12	49	19.67%	80.33%	6.86/20	15.50/0.25	36	59.02%

(*) Pour rappel : La moyenne générale de la session 2022 de l'épreuve écrite pour la spécialité environnement hygiène était de 10.60/20. (Avec des notes allant de 2.63 à 18.75 sur 20)

ÉPREUVE PRATIQUE

SPÉCIALITÉS	Options choisies par les candidats	(Jury du 15/03/2024) Nb de candidats déclarés admissibles à passer l'épreuve pratique	Nb de candidats présents à l'épreuve pratique	Moyenne générale de l'épreuve pratique dans l'option choisie	NOTE la plus haute et la plus basse sur 20 de l'épreuve pratique dans l'option choisie	Moyenne générale des candidats après avoir passé toutes les épreuves	Moyenne générale des candidats la plus haute et la plus basse sur 20 après avoir passé toutes les épreuves dans l'option choisie	Nb de candidats ayant une moyenne générale supérieure à 10,00/20 après avoir réalisé les épreuves écrite et pratique	(Jury du 4/07/2024)	
									Seuil d'admission décidé par le jury pour être déclaré admis	Nb de candidats admis
ENVIRONNEMENT HYGIÈNE	Propreté urbaine, collecte des déchets	11	11	15.09/20	19.00/11.00	12.60/20	17.60/8.60	10	10	10
	Opérateur d'entretien des articles textiles	1	1	17.00/20	17.00/17.00	13.30/20	13.30/13.30	1	1	1
	Agent d'assainissement	2	2	16.50/20	17.00/16.00	13.65/20	14.40/12.90	2	2	2
	Hygiène et entretien des locaux et espaces publics	22	20	15.50/20	20.00/10.00	12.41/20	17.60/8.20	19	19	19
Total spécialité ENVIRONNEMENT, HYGIÈNE		36	34	15.47/20	20.00/10.00	12.57/20	17.60/8.20	32	32	32

(*) Pour rappel : La moyenne générale de la session 2022 de l'épreuve pratique pour la spécialité "Environnement, Hygiène" était de 10,00/20 (avec des notes allant de 18,30 à 9,70 sur 20).

MÉCANIQUE, ÉLECTROMÉCANIQUE

SPÉCIALITÉS	Options choisies par les candidats	Nb de dossiers reçus	Nb de candidats ne remplissant pas les conditions	Nb de candidats autorisés à concourir	Nb de candidats absents à l'épreuve écrite	Nb de candidats présents à l'épreuve écrite	Taux d'absentéisme à l'épreuve écrite	Taux de présence à l'épreuve écrite	Moyenne générale de l'épreuve écrite : 3 à 5 questions dans la spécialité choisie par le candidat...	NOTE la plus haute et la plus basse sur 20 de l'épreuve : 3 à 5 questions dans la spécialité choisie par le candidat...	NB DE CANDIDATS ADMIS À PARTICIPER À L'ÉPREUVE PRATIQUE. (Seul pour être admis à passer l'épreuve pratique : note à l'écrit \geq à 5.00/20.00)	Taux d'admissibles à passer l'épreuve pratique par rapport au nombre de candidats admis à concourir
MÉCANIQUE, ÉLECTROMÉCANIQUE	Électrotechnicien, Électromécanicien	3	0	3	0	3	0.00%	100.00%	11.00/20	14.75/7.50	3	100.00%
	Mécanicien Hydraulique	4	0	4	1	3	25.00%	75.00%	8.42/20	10.75/6.75	3	75.00%
	Installation et Maintenance des équipements électriques	5	0	5	0	5	0.00%	100.00%	12.15/20	15.25/10.75	5	100.00%
Total spécialité MÉCANIQUE, ÉLECTROMÉCANIQUE												
(*) Pour rappel : La moyenne générale de la session 2022 de l'épreuve écrite pour la spécialité mécanique électromécanique était de 7.20/20. (Avec des notes allant de 3.63 à 11.13 sur 20)												

ÉPREUVE PRATIQUE

SPÉCIALITÉS	Options choisies par les candidats	Jury du 15/03/2024	Nb de candidats présents à l'épreuve pratique	Moyenne générale de l'épreuve pratique dans l'option choisie	NOTE la plus haute et la plus basse sur 20 de l'épreuve pratique dans l'option choisie	Moyenne générale des candidats après avoir passé toutes les épreuves	Moyenne générale des candidats la plus basse et la plus haute sur 20 après avoir passé toutes les épreuves dans l'option choisie	Nb de candidats ayant une moyenne générale supérieure à 10,00/20 après avoir réalisé les épreuves écrite et pratique	Seuil d'admission décidé par le jury pour être déclaré admis	Jury du 4/07/2024	Nb de candidats admis
MÉCANIQUE ÉLECTROMÉCANIQUE	Electrotechnicien, Electromécanicien	3	3	12.33/20	13.00/12.00	11.80/20	13.70/10.20	3			3
	Mécanicien Hydraulique	3	3	14.33/20	18.00/12.00	11.97/20	13.90/9.90	2			2
	Installation et Maintenance des équipements électriques	5	5	18.50/20	19.00/17.00	15.78/20	17.50/15.10	5	10.00/20		5
Total spécialité MÉCANIQUE ÉLECTROMÉCANIQUE											
(*) Pour rappel : La moyenne générale de la session 2022 de l'épreuve pratique pour la spécialité "Mécanique, Electromécanique" était de 10.00/20 (avec des notes allant de 13.55 à 12.20 sur 20).											

SYNTHÈSE GÉNÉRALE TOUTES SPÉCIALITÉS CONFONDUES

	ÉPREUVE ÉCRITE										Taux d'admissibles à passer l'épreuve pratique par rapport au nombre de candidats admis à concourir
	Nb de dossiers reçus	Nb de candidats ne remplissant pas les conditions	Nb de candidats autorisés à concourir	Nb de candidats absents	Nb de candidats présents	Taux d'absentéisme	Taux de présence	Moyenne générale de l'épreuve écrite : 3 à 5 questions dans la spécialité choisie par le candidat...	Note la plus haute et la plus basse sur 20 l'épreuve : 3 à 5 questions dans la spécialité choisie par le candidat...	(Jury du 15/03/2024)	
										Nb de candidats admis à participer à l'épreuve pratique (seuil pour être admis à passer l'épreuve pratique : le candidat doit avoir une note à l'écrit \geq à : 5.00/20.00)	
Total toutes spécialités confondues	175	2	173	26	147	15.03%	84.97%	7.67/20	15.50/0.25	120	69.36%

	(Jury du 15/03/2024)	Nb de candidats déclarés admissibles à passer l'épreuve pratique	Nb de candidats présents à l'épreuve pratique	Moyenne générale de l'épreuve pratique dans l'option choisie	Note la plus haute et la plus basse sur 20 de l'épreuve pratique dans l'option choisie	Moyenne générale des candidats après avoir passé toutes les épreuves	Moyenne générale des candidats la plus haute et la plus basse sur 20 après avoir passé toutes les épreuves dans l'option choisie	Nb de candidats ayant une moyenne générale supérieure à 10.00/20 après avoir réalisé les épreuves écrite et pratique	(Jury du 4/07/2024)	
	Nb de candidats déclarés admissibles à passer l'épreuve pratique								Nb de candidats admis	
Total toutes spécialités confondues	120	115	115	16.55/20	20.00/8.00	13.37/20	17.60/8.20	111	10.00/20	111

SPÉCIALITÉS	Nb dossiers reçus	Nb de candidats admis à concourir	(Jury du 15/03/2024)		Nb de candidats présents à l'épreuve pratique	Moyenne générale des candidats après avoir passé toutes les épreuves (Écrite et Pratique), par spécialité	Moyenne générale des candidats la plus haute et la plus basse sur 20 après avoir passé toutes les épreuves, par spécialité	Nb de candidats déclarés admissibles à passer l'épreuve pratique	Nb de candidats présents à l'épreuve pratique	Moyenne générale des candidats après avoir passé toutes les épreuves (Écrite et Pratique), par spécialité	Moyenne générale des candidats la plus haute et la plus basse sur 20 après avoir passé toutes les épreuves, par spécialité	(Jury du 04/07/2024)
			Nb de candidats déclarés admissibles à passer l'épreuve pratique	Nb de candidats déclarés admissibles à passer l'épreuve pratique								Nb de candidats déclarés reçus à l'exa-pro. d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe
ARTISANAT D'ART	0	0	0	0	0	////	////	0	0	0	0	0
LOGISTIQUE-SÉCURITÉ	28	28	24	24	22	13.13/20	16.80/8.40	22	22	13.13/20	16.80/8.40	21
CONDUITE DE VÉHICULES	73	72	49	49	48	13.99/20	16.90/10.70	48	48	13.99/20	16.90/10.70	48
ENVIRONNEMENT-HYGIÈNE	62	61	36	36	64	12.57/20	17.60/8.20	64	64	12.57/20	17.60/8.20	32
MÉCANIQUE ELECTROMÉCANIQUE	12	12	11	11	11	13.65/20	17.50/9.90	11	11	13.65/20	17.50/9.90	10
TOTAL	175	173	120	120	115	13.37/20	17.60/8.20	115	115	13.37/20	17.60/8.20	111

ÉPREUVE ÉCRITE

Une épreuve écrite à caractère professionnel, portant sur la spécialité choisie par le candidat lors de son inscription. Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les connaissances et aptitudes techniques du candidat. *(Durée : une heure trente ; coefficient 2)*

Cette épreuve écrite est anonyme et fait l'objet d'une double correction.

Sont autorisés à se présenter à l'épreuve pratique les candidats ayant obtenu une note \geq à 5 sur 20 à l'épreuve écrite.

ÉPREUVE PRATIQUE

Une épreuve pratique dans l'option choisie par le candidat, lors de son inscription, au sein de la spécialité considérée et destinée à permettre d'apprécier l'expérience professionnelle du candidat, sa motivation et son aptitude à exercer les missions qui lui seront confiées. Elle comporte une mise en situation consistant en l'accomplissement d'une ou de plusieurs tâches se rapportant à la maîtrise des techniques et des instruments que l'exercice de cette option implique de façon courante. Cet exercice est complété de questions sur la manière dont le candidat conduit l'épreuve, ainsi que sur les règles applicables en matière d'hygiène et de sécurité. La durée de l'épreuve est fixée par le jury en fonction de l'option. *(Durée : fixée par le jury en fonction de l'option mais ne peut être inférieure à une heure ni excéder quatre heures ; coefficient 3)*

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des deux épreuves entraîne l'élimination du candidat.

Un candidat ne peut être déclaré admis si la moyenne de ses notes est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants. Le jury se réserve la possibilité de fixer un seuil d'admission supérieur à 10 sur 20.

Commentaires des correcteurs et des intervenants

Épreuves écrites :

Les copies de toutes les spécialités ont fait l'objet d'une double correction.

Commentaires du jury quant à la correction des copies :

Quelle que soit la spécialité, le niveau des candidats est insuffisant, voire très insuffisant. Le jury rappelle que l'épreuve écrite porte sur l'ensemble de la spécialité que le candidat a choisie lors de son inscription et non sur l'option choisie à l'intérieur de celle-ci. De fait il appartient aux candidats de se préparer en se renseignant sur l'épreuve qu'ils auront à traiter à l'épreuve écrite d'admissibilité. Pour cela, le jury informe qu'on trouve sur les sites des CDG les notes de cadrage des épreuves ainsi que les annales des sessions précédentes.

Épreuves pratiques :

Le niveau général des candidats lors des épreuves pratiques est très satisfaisant.

En effet, les candidats ont réalisé une épreuve en rapport avec leur métier ou dans une épreuve qui correspondent à leur formation initiale. Ils se sont révélés beaucoup plus à l'aise lors de l'épreuve pratique ce qui conduit logiquement à de bons, voire même à d'excellents résultats.

Les candidats ont montré une réelle motivation dans l'exécution des exercices pratiques demandés lors de cette épreuve pratique d'admission.

De fait, grâce à cette épreuve, un grand nombre de candidats a pu rattraper le retard de points perdus lors de l'épreuve écrite.

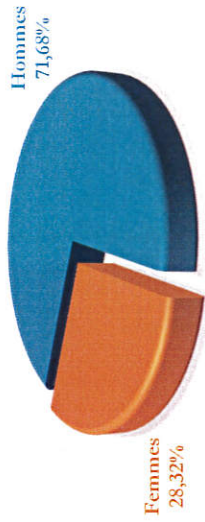
Photographie sur le profil des candidats :

Après la réunion du 15 mars 2024 du jury d'admissibilité : répartition des candidats à passer l'épreuve pratique d'admission à l'issue de l'épreuve écrite.
Pour rappel : seuls sont autorisés à passer cette épreuve orale les candidats ayant au moins obtenu une note \geq à 5/20 à l'épreuve écrite.

RÉPARTITION DES CANDIDATS PAR SEXE

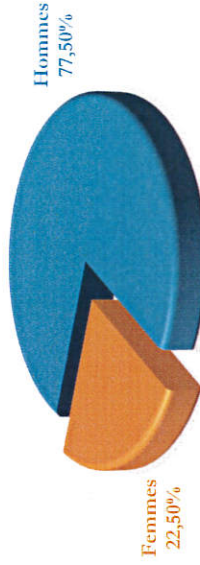
Après la Réunion du jury d'admissibilité du 15/03/2024

RÉPARTITION PAR SEXE DES CANDIDATS ADMIS À CONCOURIR TOUTES SPÉCIALITÉS CONFONDUES À L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2ÈME CLASSE 2024

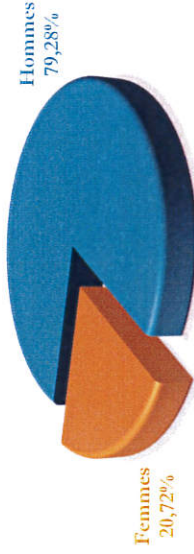


Après la Réunion du jury d'admission du 4/07/2024

RÉPARTITION PAR SEXE DES CANDIDATS ADMISSIBLES À PASSER L'ÉPREUVE PRATIQUE TOUTES SPÉCIALITÉS CONFONDUES À L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2ÈME CLASSE 2024

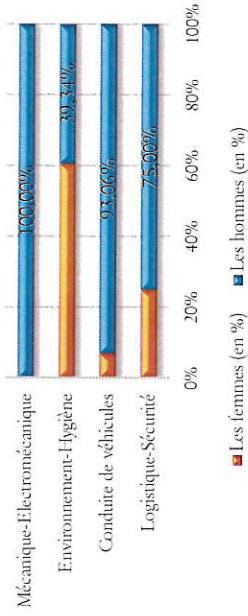


RÉPARTITION PAR SEXE DES CANDIDATS ADMIS TOUTES SPÉCIALITÉS CONFONDUES À L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2ÈME CLASSE 2024



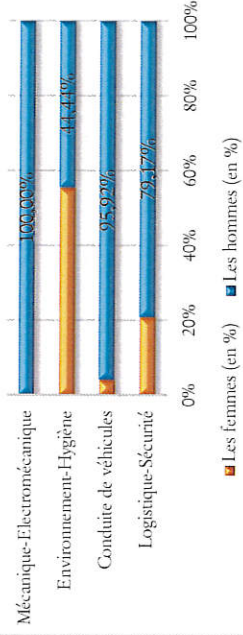
Après la Réunion du jury d'admissibilité du 15/03/2024

RÉPARTITION PAR SEXE DES CANDIDATS ADMIS À CONCOURIR PAR SPÉCIALITÉS À L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2ème CLASSE 2024

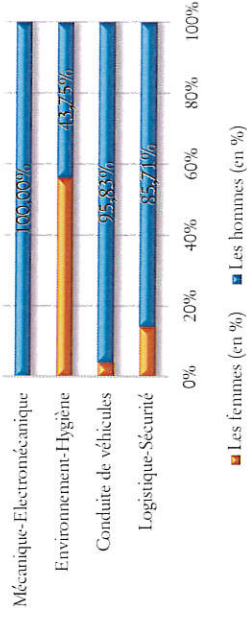


Après la Réunion du jury d'admission du 4/07/2024

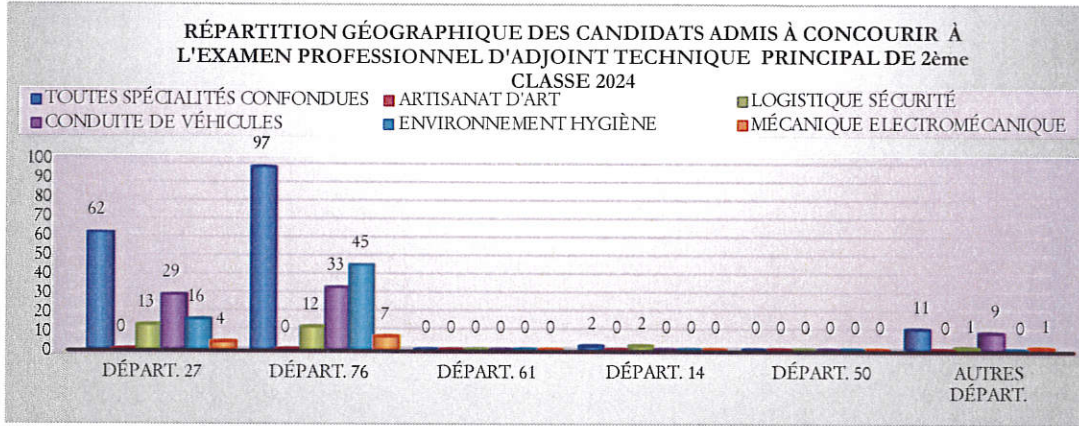
RÉPARTITION PAR SEXE DES CANDIDATS ADMISSIBLES PAR SPÉCIALITÉS À L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2ème CLASSE 2024



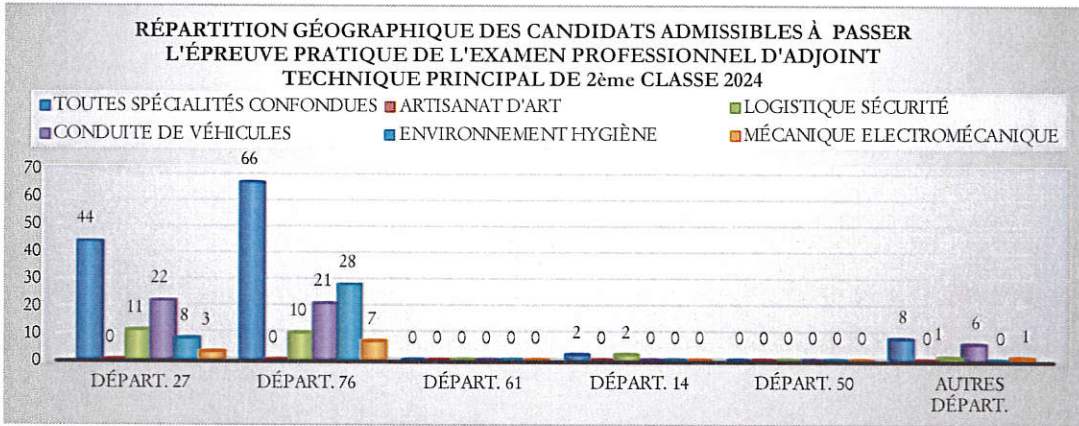
RÉPARTITION PAR SEXE DES CANDIDATS ADMIS PAR SPÉCIALITÉS À L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2ème CLASSE 2024



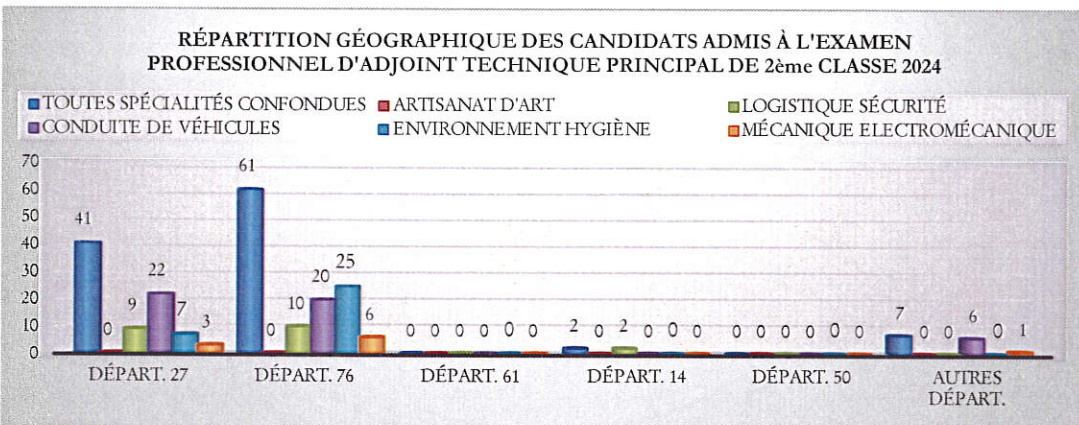
RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES CANDIDATS



Après la Réunion du jury d'admissibilité du 15/03/2024

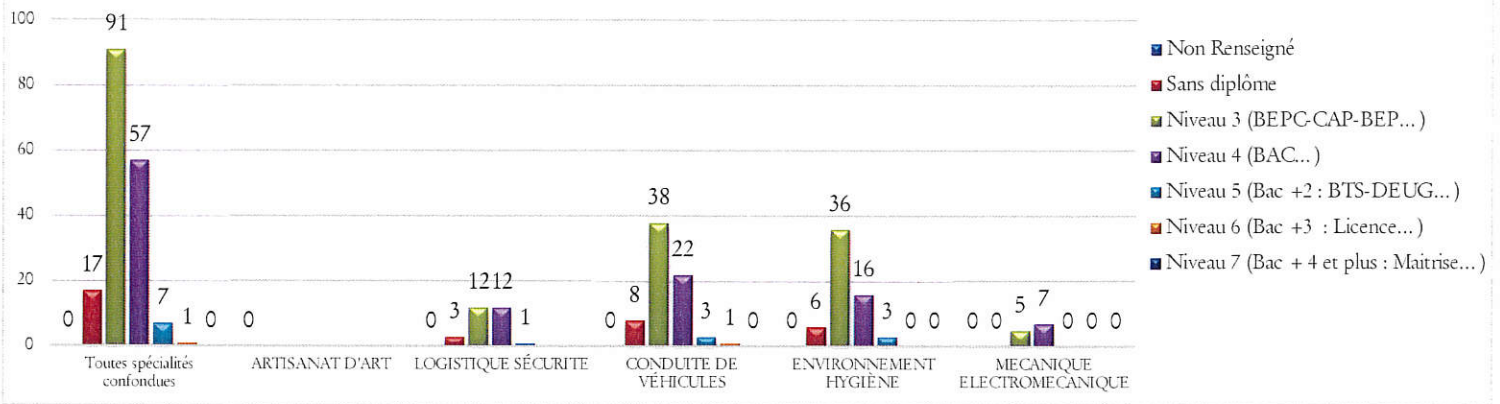


Après la Réunion du jury d'admission du 4/07/2024



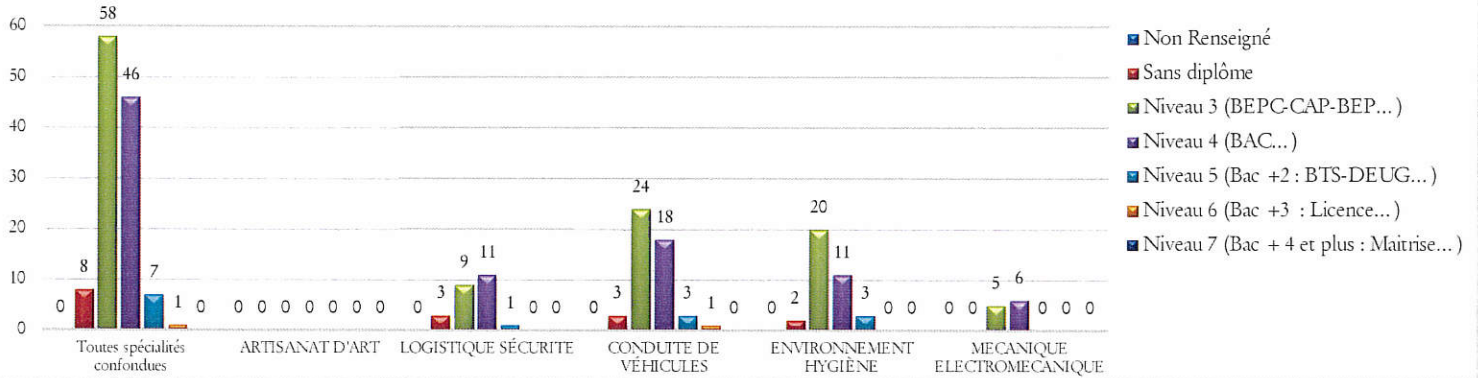
NIVEAU SCOLAIRE DES CANDIDATS

RÉPARTITION DES CANDIDATS ADMIS À CONCOURIR À L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE SESSION 2024 EN FONCTION DE LEUR NIVEAU SCOLAIRE



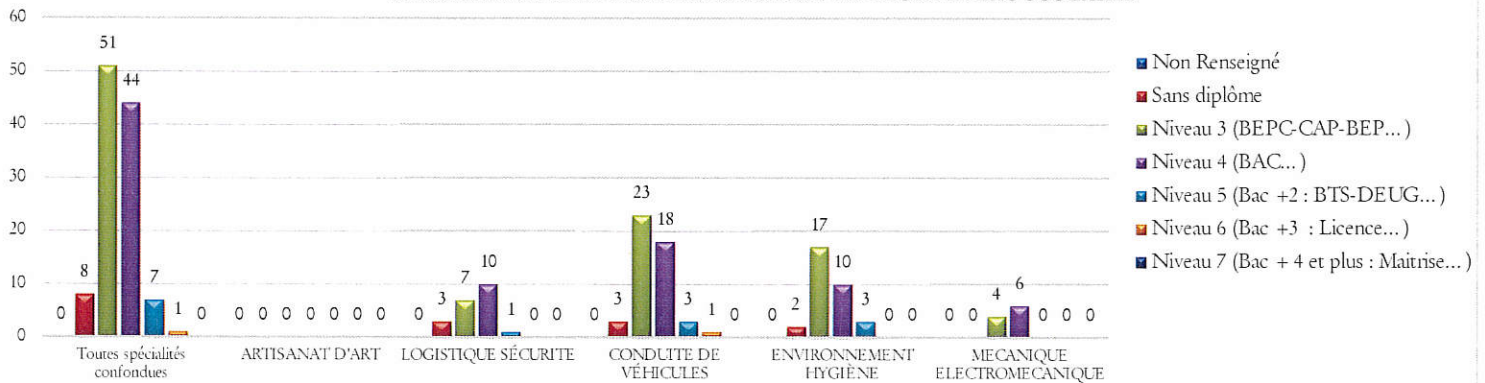
Après la Réunion du jury d'admissibilité du 15/03/2024

RÉPARTITION DES CANDIDATS ADMIS À PASSER L'ÉPREUVE PRATIQUE D'ADMISSION À L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE SESSION 2024 EN FONCTION DE LEUR NIVEAU SCOLAIRE



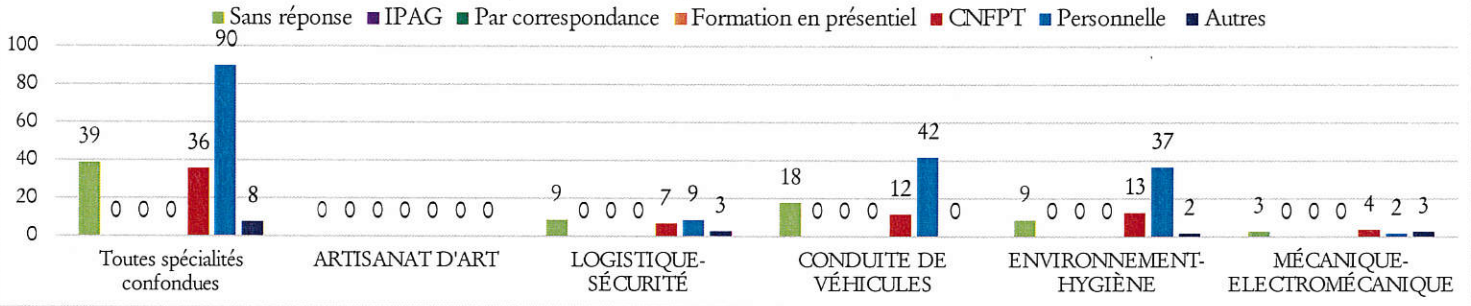
Après la Réunion du jury d'admission du 04/07/2024

RÉPARTITION DES CANDIDATS ADMIS À L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE SESSION 2024 EN FONCTION DE LEUR NIVEAU SCOLAIRE



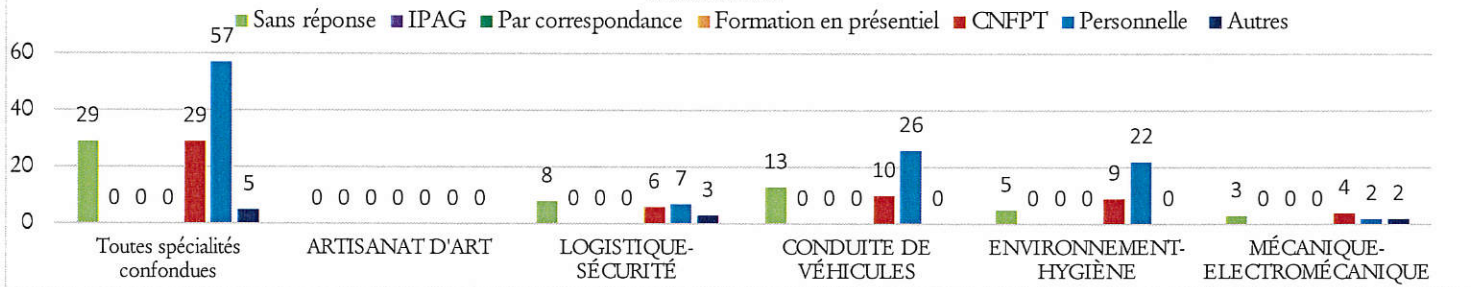
PRÉPARATION DES CANDIDATS À L'EXAMEN PROFESSIONNEL EFFECTUÉE (Informations données par les candidats lors de leur inscription)

PRÉPARATION EFFECTUÉE PAR LES CANDIDATS DÉCLARÉS **ADMIS À CONCOURIR** À L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE - SESSION 2024



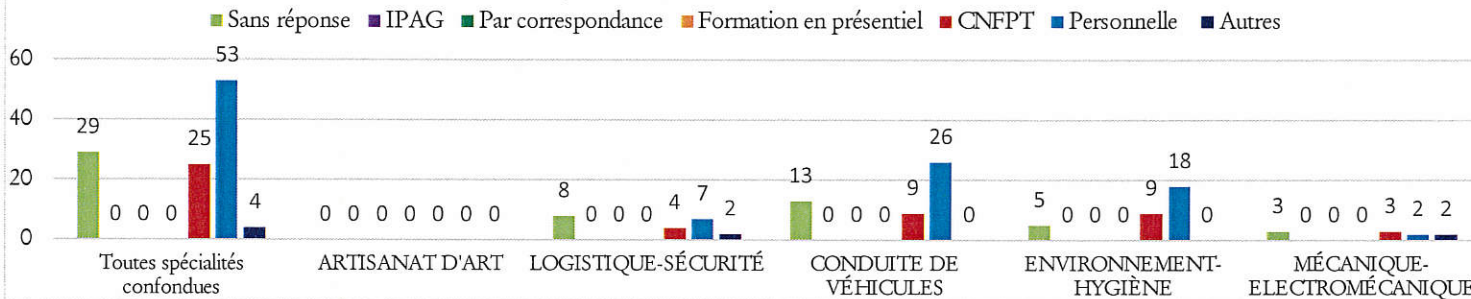
Après la Réunion du jury d'admissibilité du 15/03/2024

PRÉPARATION EFFECTUÉE PAR LES CANDIDATS DÉCLARÉS **ADMIS À PASSER L'ÉPREUVE PRATIQUE D'ADMISSION** DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE - SESSION 2024 -

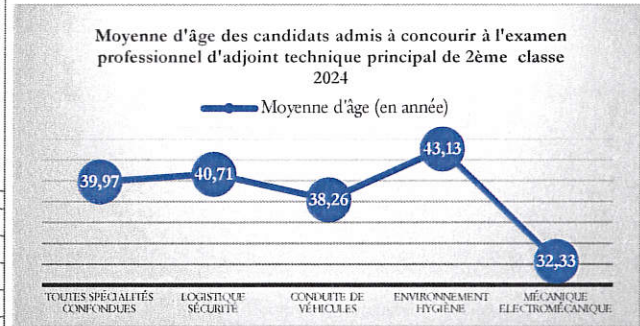
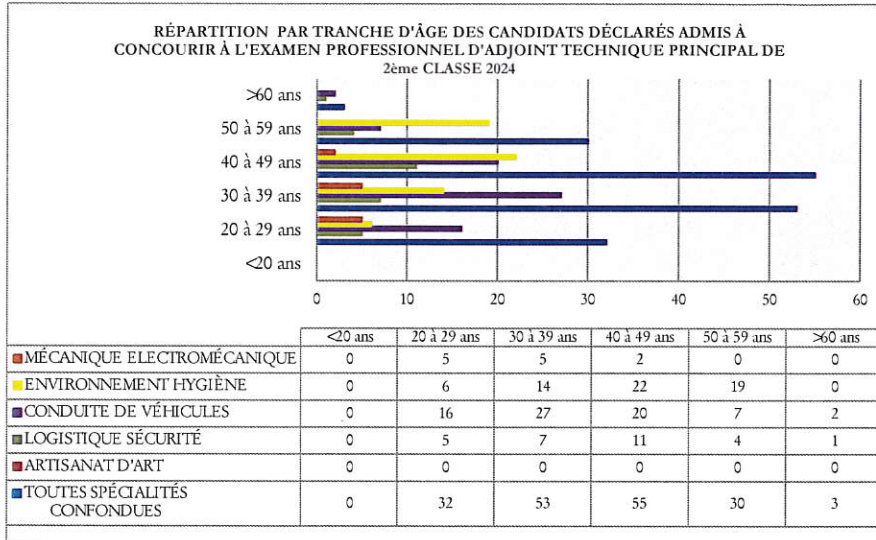


Après la Réunion du jury d'admission du 04/07/2024

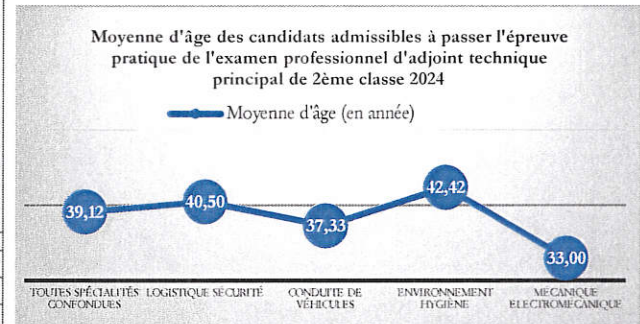
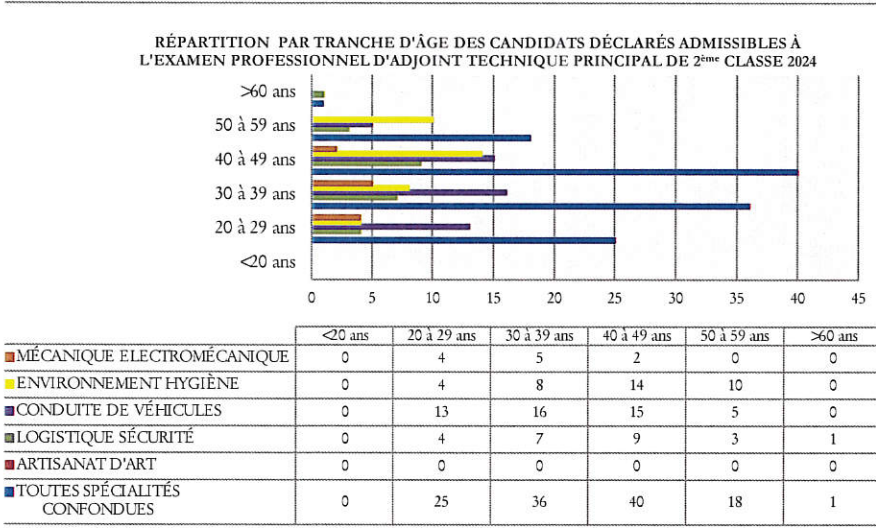
PRÉPARATION EFFECTUÉE PAR LES CANDIDATS DÉCLARÉS **ADMIS À L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE - SESSION 2024**



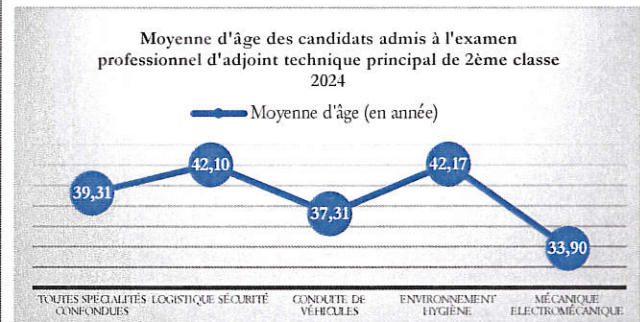
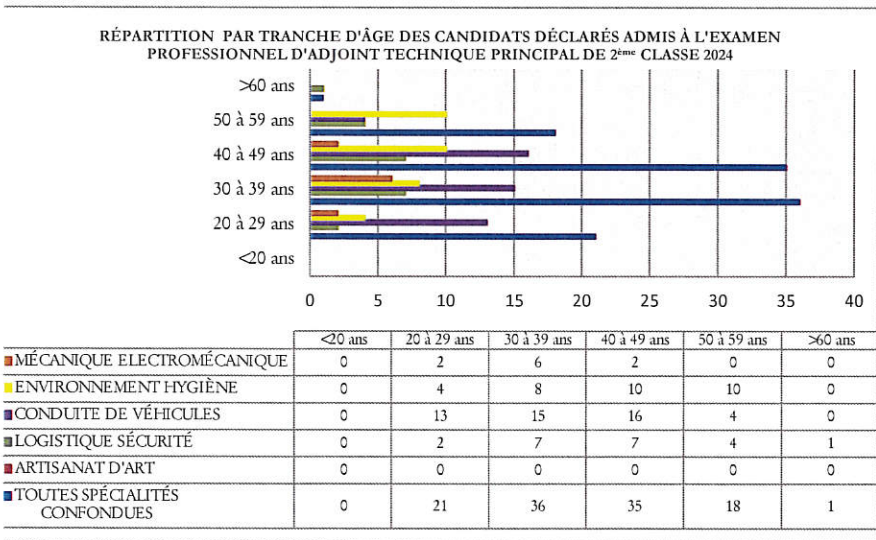
RÉPARTITION DES CANDIDATS PAR TRANCHE D'ÂGE



Après la Réunion du jury d'admissibilité du 15/03/2024



Après la Réunion du jury d'admission du 4/07/2024



Évreux, le 4 juillet 2024

Le président du jury

David SIMONNET

